

TOUTES nos formules sont « tous risques » et remboursent les frais vétérinaires en cas de maladies, d'accidents et de chirurgies.

FORMULES CHIEN / CHAT

	Prise en charge	Franchise annuelle	Plafond annuel	Forfait prévention	Alimentation thérapeutique	Pack Sérénité
LIGHT	50 %	0 €	1 100 €	20 €	⊗	en option
CONFORT	70 %	20 €	1 500 €	30 €	⊗	en option
CONFORT+	80 %	30 €	1 800 €	50 €	⊗	✓
PREMIUM	90 %	50 €	2 200 €	80 €	⊗	✓
OPTIMAL	100 %	75 €	2 500 €	100 €	Jusqu'à 200 €/an	✓

Formules spéciales chats d'intérieur

CAT INDOOR	75 %	50 €	750 €	20 €	⊗	en option
CAT INDOOR+	90 %	50 €	750 €	20 €	⊗	en option

Frais de dossier : 12,90 € (au moment de la souscription)

Délais de Carence : Accident = 48 heures • Maladie = 45 jours • Chirurgie suite à maladie = 6 mois

Âge limite de souscription : 2 mois à moins de 5 ans. Et jusqu'à 8 ans pour les chats d'intérieur.

Les + SantéVet



Détartrage

Remboursé dans toutes les formules une fois par an, après 2 ans de contrat.



Dysplasie coxo-fémorale

Sous condition d'un dépistage précoce (formules Confort+, Premium et Optimal).



Consultations des troubles du comportement

Médicaments, certains compléments alimentaires (Zylkène®, Adaptil®, etc.).



Traitements adjuvants

Pris en charge dans toutes les formules, ayant un intérêt thérapeutique dans le cadre d'une pathologie.

Les soins remboursés

- ✓ Consultations vétérinaires,
- ✓ Consultations d'urgence,
- ✓ Consultations « troubles du comportement »,
- ✓ Échographies, radiographies,
- ✓ Scanners, IRM,
- ✓ Analyses,
- ✓ Chirurgies,
- ✓ Hospitalisations,
- ✓ Médicaments prescrits,
- ✓ Traitements adjuvants,
- ✓ Physiothérapie,
- ✓ Ostéopathie, acupuncture,
- ✓ Ambulances...



NOUVEAU

Forfait PRÉVENTION

de 20 à 100 €/an dans toutes les formules

Pack Sérénité : en cas de coups durs !

Jusqu'à 6 mois de cotisation pris en charge par SantéVet en cas de chômage, hospitalisation, Incapacité Temporaire de Travail (ITT), Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Accidentelle (PTIAA), décès du propriétaire.

Alimentation thérapeutique

Jusqu'à 50 €/an
Jusqu'à 200 €/an

Remboursement de 20 % de vos factures dans la limite du plafond de 200 €/an selon la race de l'animal.



FAMILLE GRANGÉ, remboursée depuis 3 ans

TABLEAU DES FORMULES SANTÉVET MAI 2016

Pour toute commande ou renseignement, contactez Béatrice, Attachée vétérinaires et ASV au ☎ 04 81 76 09 72 ou par mail ✉ veterinaire@santevet.com ou www.santevet.com/espaceveterinaire

SantéVet
Le spécialiste de l'assurance santé animale

Les conditions de souscription

- Le propriétaire peut souscrire à l'une de nos formules entre **les 2 mois et les 5 ans de son animal**.
- Aucun examen médical** préalable à la souscription n'est demandé.
- Le propriétaire est **libre du choix de son vétérinaire**.
- La tarification est établie **en fonction de l'espèce et/ou de la race de l'animal**.
- L'identification est requise** pour tous les animaux assurés chez SantéVet.

Option Responsabilité Civile

SantéVet propose une assurance Responsabilité Civile pour **tous les chiens de catégorie 1 et 2**.

OFFRE SPÉCIALE

Les propriétaires dont le chien de catégorie 1 ou 2 est évalué en niveau 1 bénéficient d'une promotion remboursée chaque année.



Ce qui n'est pas couvert

- Les maladies ou accidents survenus avant la date de souscription du contrat ou pendant les délais de carence, ainsi que leurs suites.
- Les maladies courantes pour lesquelles une vaccination existe et si elle n'a pas été réalisée (sauf piro, lyme, « toux de chenil », leishmaniose...).
- La reproduction et ses conséquences,
- Les maladies congénitales ou héréditaires, les anomalies de conformation et leurs conséquences,

LES FORMULES NAC

	Prise en charge	Franchise annuelle	Plafond annuel	Forfait prévention	PRÉVENTION
LAPIN	85 %	50 €	800 €	✓	<ul style="list-style-type: none"> Lapin : Vaccins 25 €/an remboursés.+ prise en charge des « affections bucco-dentaires » (+ de 6 mois). Furet : Castration chimique, OVH, jusqu'à 50 € remboursés tous les 2 ans. Perroquet : Sérologie, PCR dosage cholestérol jusqu'à 50 € remboursés tous les 2 ans.
FURET	85 %	50 €	800 €	✓	
PERROQUET	85 %	50 €	800 €	✓	
COBAYE	85 %	50 €	400 €	✗	
CHINCHILLA	85 %	50 €	400 €	✗	

Frais de dossier : 12,90 € (au moment de la souscription)

Âge limite de souscription : 3 mois à 2 ans -> furet 3 mois à 3 ans -> lapin, cobaye et chinchilla 3 mois à 10 ans -> perroquet.



Pour toute commande ou renseignement, contactez Béatrice, Attachée vétérinaires et ASV au ☎ 04 81 76 09 72 ou par mail ✉ veterinaire@santevet.com ou www.santevet.com/espaceveterinaire